REVUE DE PRESSE

DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

DECEMRE 2019

Une demi-journée pour aiguiller les porteurs de projet

Daniel Diaz a présenté l'événement à la presse, en présence de plusieurs partenaires.

ÉCONOMIE Tous les acteurs de la création d'entreprise, réunis en un même lieu et au même moment. C'est la promesse faite par la Communauté de communes Millau Grands Causses aux porteurs de projet du territoire, invités, vendredi 6 décembre, à la quatrième édition des Rencontres multi-conseils, à la Maison des entreprises. L'événement se veut simplificateur alors que le parcours des créateurs d'entreprise est souvent décrit comme long et semé d'embûches. « *Il y aura des assureurs, des banquiers, des experts comptables…* », liste Clément Grégoire, de l'intercommunalité. En tout, une vingtaine d'organismes qui forment un éco-système capable d'accompagner les dirigeants d'entreprise, porteurs de projets, entrepreneurs, salariés ou encore étudiants dans leur démarche de création, de reprise ou de développement. Autant de professionnels qu'il sera possible de consulter, de 9 h 30 à 13 h 30, gratuitement et sans rendez-vous. « *Certains projets peuvent concerner des domaines de haute technologie qui sont des générateurs d'emplois et de richesse très importants*, souligne Daniel Diaz, vice-président de Millau Grands Causses. *On ne laisse pas passer l'opportunité d'aider des entrepreneurs à se développer.* »

Pour la Communauté de communes, l'intérêt est aussi d'identifier les pépites susceptibles de rejoindre l'incubateur ou la pépinière d'entreprises, deux des dispositifs intégrés à la Maison des entreprises, en bas de la rue du Pont de fer. Michaël Ladet, de Voilensac, ou encore la start-up Digit, qui reconstitue en 3D le site archéologique de la Graufesenque, sont notamment passés par là. « *Il suffit parfois d'une idée pour intégrer la pépinière* », note Bruno Bedos, responsable du pôle développement territorial de la Communauté de Communes. Une cinquantaine de candidats potentiels sont attendus, vendredi prochain.

T. D.

MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2019 - Midi Libre

Concertation sur la charte : des initiatives partout

GRANDS CAUSSES Distribué à la population et dans les mairies, le questionnaire "Inventons demain !", livré par le Parc des Grands Causses (également accessible en ligne) a recueilli près de 200 réponses. Dans quelle mesure les objectifs de la charte actuelle ont-ils été atteints, selon quel degré de priorité doivent-ils être reconduits ? Les habitants ont ainsi pu livrer leurs appréciations, riches d'enseignements pour l'élaboration de la future charte. Les résultats du questionnaire sont à découvrir sur le site internet du Parc. En novembre, quinze apéros-tchatche étaient proposés. Ils se sont tenus à Saint-Sernin-sur-Rance, Nant, Campagnac, Compeyre, Camarès ou encore au Caylar. Au cœur de la "tchatche", la charte et la vision des habitants sur leur territoire de demain étaient au centre des débats. Enfin, la compagnie théâtrale Ôrageuse a écumé les marchés de Millau, Saint-Affrique et Sévérac-d'Aveyron, puis ce sera au tour de Lodève en janvier. Objectif : animer la concertation grâce au spectacle vivant et associer le plus grand nombre d'habitants à la préparation de ce document majeur.

Revue de presse du Parc naturel régional des Grands Causses

SAINT-ROME-DE-CERNON

Inauguration de la zone d'expansion de crue

ENVIRONNEMENT

Le 28 novembre, cinq ans jour pour jour que St Rome était sous l'eau, un anniversaire marqué par l'inauguration de la nouvelle Z E C.

C'est entre deux averses que personnalités, représentants des organismes partenaires et entrepreneurs étaient réunis pour dévoiler le totem qui permet de visualiser les diverses crues du Cernon sur l'Espace Jean Gaven.

Après un rappel des circonstances qui ont conduit la commune à s'engager dans ce re-profilage de la rive droite, le maire invitait tous les participants à découvrir cet espace avec les explications des techniciens qui ont réalisé ce chantier.

Puis à la salle des fêtes, en préambule de son propos, Pierre Pantanella rendait un vibrant hommage à Jean-Louis Aigouy, 1er président du SMBVTAM (Syndicat Mixte bassin-versant Tarn Amont) parti trop tôt *« qui était un homme engagé et passionné, un homme de cœur, un précurseur qui avait compris qu'il fallait s'unir pour être plus fort…Il croyait en ce syndicat, il s'avait écouter et entendre…. »*

Le maire rappelait ensuite la crue du 28 novembre 2014 *« une crue qui a fortement impacté notre village et a pesé lourdement sur notre mandat »*. Cet événement à conduit le conseil municipal à s'interroger sur les améliorations à apporter pour minimiser les conséquences de tels événements climatiques. Le travail a été fait avec le cabinet Gravelier-Fourcadier et le SMBCS (syndicat mixte bassin Cernon-Soulzon) qui a répondu à un appel à projet de l'agence Adour Garonne et de la Région. Le SMBCS ayant fusionné avec le SMBVTAM ce dernier a pris le relais, le projet a été poursuivi pilotés par Céline Delagne du PNR et Mathieu Rouy d'Adour Garonne *« qui ont assuré leur mission à 200 % »*.

Le maire saluait également l'implication de son adjoint Alain Fabié. Ce sont les entreprises Guipal, Mora qui sont intervenues sur le chantier et dans les semaines à venir, l'entreprise Alet-Sudre procèdera à la plantation des plus de 200 sujets mellifères et nectarifères fournis par la pépinière départementale. Ce chantier d'un montant total de 500 00€ hors taxes, a été subventionné par Adour Garonne pour 351 000 € et pour 56 000 € par la Région. S'adressant aux représentants des organismes financeurs le maire concluait *« reste aux Saint-Romains à s'approprier cet espace de vie et à nous de faire la même opération rive gauche sur la partie Sabar, les négociations avancent et je ne doute pas que vous nous accompagnerez aussi bien que pour la rive droite »*

Henri Couderg, président du SMBVTAM, rappelait la mémoire de son prédécesseur Jean-Louis Aigouy qui croyait en ce projet et disait sa satisfaction de le voir abouti.

Pour la conseillère régionale Danièle Azémar, si les phénomènes naturels ne peuvent être supprimés, il faut en atténuer les impacts, éviter les drames humains et en réduire les dommages. Pour cela la Région s'est engagée. En 2016 avec Adour Garonne elle lançait les appels à projets, comme celui auquel St Rome de Cernon a répondu, permettant aux collectivités de bénéficier de 80 % de subvention. *« Cette Z E C répond à tous les critères : action sur la sécurité, préservation des milieux aquatiques et des zones humides, restauration d'espace naturels…. pour toutes ces raisons cette ZEC constitue un projet exemplaire »*.

Sébastien David représentant le président J.F. Gaillard et le député Arnaud Viala soulignait l'engagement du maire et de son conseil au service de la population dans la recherche de financements, sujet qui trouvent toujours une oreille attentive du côté de Conseil Départemental.

Le Sous-préfet saluait *« l'énergie et l'engagement du maire à la préservation de la sécurité de ses concitoyens » et invitait à la culture du risque « si le risque zéro n'existe pas, le risque est admis et doit être maîtrisé »*.

Pour terminer un film retraçant l'historique depuis la crue d'il y a cinq ans et le déroulé du chantier était projeté.

ACTUALITÉ

JOURNAL DE MILLAU • Jeudi 5 décembre 2019

Remise des prix du concours des prairies fleuries

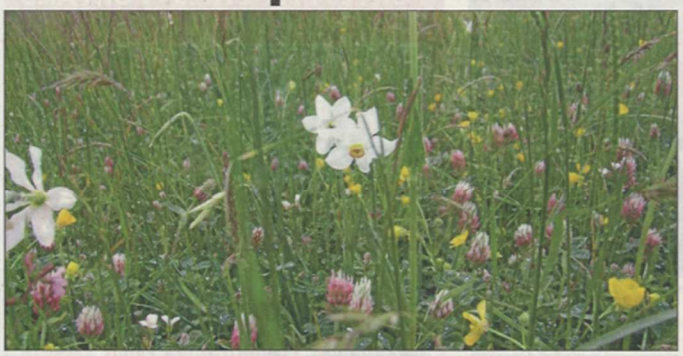

1er prix dexcellence agroécologique Madame Geneviève BERTRAND

ENVIRONNEMENT Geneviève Bertrand, exploitante agricole au Viala-du-Tarn, représentera le Parc naturel régional des Grands Causses au Concours national des pratiques agroécologiques. La délibération aura lieu lors du Salon de l'agriculture 2020.

Éleveuse au Poujol, Geneviève Bertrand a conquis le jury local par la diversité végétale de ses parcelles, qui comptent une cinquantaine d'espèces, et son respect des périodes appropriées à l'utilisation du fourrage sur son exploitation. Un prix spécial du jury a été attribué au Gaec des Deux Ruisseaux. Le remise des prix a eu lieu ce vendredi 29 novembre à la mairie du Viala-du-Tarn.

L'objectif du concours est de valoriser les prairies ayant le meilleur équilibre entre usage agricole et biodiversité. L'évaluation de la parcelle est réalisée par un jury local grâce à une méthode de notation nationale. Ce jury est composé d'un botaniste, d'un expert agronomie fourrages, d'un apiculteur et d'un expert en faune sauvage. Le jury visite et note les parcelles au printemps avant la fauche ou le pâturage. Cette visite est l'occasion d'une rencontre avec l'éleveur et d'un dialogue enrichissant pour tous.

Qu'est-ce qu'une prairie fleurie ?

Au sens du concours, c'est une prairie naturelle riche en espèces, non semée -à ne pas confondre avec les jachères fleuries- fauchée et/ou pâturée. La diversité floristique contribue directement à la qualité du fourrage (valeur alimentaire, appétence, souplesse d'exploitation...). Elle contribue également à la qualité des paysages et à la préservation de la biodiversité (insectes notamment pollinisateurs, reptiles, petits mammifères, oiseaux).

Les gagnants

1er prix d'excellence agroécologique : Geneviève Bertrand. Le jury a particulièrement apprécié la diversité des espèces végétales (une cinquantaine d'espèces végétales) et le respect des périodes les plus appropriées pour l'utilisation du fourrage au sein de l'exploitation.

Prix spécial du jury au GAEC des deux ruisseaux de Monsieur et Madame Senegas.

Prix spécial du jury au GAEC des deux ruisseaux de Monsieur et Madame SENEGAS

LE PROGRES 5 décembre 2019 Saint-Affrique Page 7

Conseil communautaire

« Roquefort demain » poursuit son bonhomme de chemin

Une nouvelle étape a été actée dans le projet « Roquefort demain », qui prévoit le réaménagement touristique de la cité fromagère. Mercredi 27 novembre, les élus communautaires ont approuvé les staturs du syndicat mixte du Combalou. Il regroupe la municipalité de Roquefort, la communauté de communes de Saint-Affrique, Roquefort et Sept vallons, la région Occitanie et le conseil départemental a été créé. Cette structure sera en charge « *de faire réaliser toutes les actions concourant à la réalisation du projet Roquefort demain* », a détaillé le maire de Roquefort Bernard Sirgue. Deux représentants par collectivité siégeront au syndicat mixte, soit huit au total. La communauté de communes a voté les statuts à l'unanimité, et a désigné Bernard Sirgue et Alain Fauconnier comme représentant.

« *C'est un projet de territoire pour le Sud-Aveyron, mais qui a une envergure régionale voire nationale. Et je me réjouis que cela bénéficie à une filière et un fromage qui en ont bien besoin* », s'est félicité le conseiller municipal de l'opposition Sébastien David.

« *Tout le monde est d'accord sur le côté historique que l'on vit, après un parcours du combattant mené par le maire de Roquefort, et par les différents services des collectivités impliquées, ainsi que le Parc naturel régional* », a complété Alain Fauconnier. « *La démonstration est faite que quand tout le monde se met autour de la table sur des sujets complexes, et qu'on travaille sans arrière-pensée, on arrive à de bons résultats.* »

« Territoire engagé pour la nature »

Bertrand Schmitt a conclu avec une bonne nouvelle. « *Notre collectivité a été labellisée "Territoire engagé pour la nature", par l'Agence régionale sur la biodiversité. 26 projets sur les 41 présentés ont obtenu cette reconnaissance, qui traduit l'engagement écologique du territoire* ».

Audrey BARAT

LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019 - Midi Libre

Une gestion pertinente et adaptée présentée pour le territoire.

L'étude à fort débit du Parc naturel des Grands causses

EAU

Les élus des communautés de communes du territoire se sont rassemblés il y a quelques jours pour la restitution de l'étude sur le petit cycle de l'eau.

Cette réunion avait pour but d'accompagner les collectivités et de les éclairer sur le transfert des compétences "eau potable et assainissement" qui, dans le cadre la loi NOTRe, devait être assumé par les communautés de communes dès 2020. Cependant, suite à un souhait commun des collectivités, ce transfert aura lieu au plus tard le 1er janvier 2026.

Dirigée par Laurent Danneville, directeur du pôle ressources naturelles et biodiversité, et par le bureau d'études Cogite, cette réunion de restitution finale faisait suite à un long travail de diagnostic.

Attaqué en 2016, il consistait en une récupération et une synthèse des données afin de réaliser un état des lieux administratif (organisation, mode de gestion…), technique (longueur du réseau, patrimoine, volume d'eau vendu…) et financier (prix de l'eau, dette des services, montant des travaux..) des différents services d'eau domestique du territoire.

Fort de son expertise, le Parc naturel régional des Grands causses a pu conseiller les élus en leur présentant les différents scénarios envisagés tout en regardant les mutualisations possibles entre intercommunalités ou syndicats pour une gestion de l'eau pertinente et adaptée sur le territoire.

En attendant d'en assurer la compétence d'ici quelques années.

JOURNAL DE MILLAU • Jeudi 12 décembre 2019

Eau : le Parc présente une étude à fort débit

QUOTIDIEN Mardi 3 décembre, les élus des Communautés de communes du territoire se sont rassemblés pour la restitution de l'étude sur le petit cycle de l'eau.

Cette réunion avait pour objectif d'accompagner les collectivités et de les éclairer sur le transfert des compétences «eau potable et assainissement» qui, dans le cadre la loi NOTRe, devaient être assumées par les Communautés de communes dés 2020. Cependant, suite à un souhait commun des collectivités, ce transfert aura lieu au plus tard le 1er janvier 2026.

Dirigée par Laurent Danneville, directeur du pôle ressources naturelles et biodiversité, et par le bureau d'étude COGITE, cette réunion de restitution finale, faisait suite à un long travail de diagnostic. Commencé en 2016, il consistait en une récupération et une synthèse des données afin de réaliser un état des lieux administratif (organisation, mode de gestion...), technique (longueur du réseau, patrimoine, volume d'eau vendu...) et financier (prix de l'eau, dette des services, montant des travaux..) des différents services d'eau domestique du territoire.

Fort de son expertise, le Parc naturel régional des Grands Causses a pu conseiller les élus en leur présentant les différents scénarios envisagés, tout en étudiant les mutualisations possibles entre intercommunalités ou syndicats pour une gestion de l'eau pertinente et adaptée sur le territoire.

REVUE DE PRESSE DIGITALE

DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

DECEMBRE 2019

Revue de presse digitale du Parc naturel régional des Grands Causses
https://www.millavois.com/2019/11/26/millau-une-concertation-citoyenne-qui-detone-avec-la-compagnie-orageuse/?fbclid=IwAR3aTPS-MwkzLenDt-jRtWWZzCX_siokI173RXURhNRod7IuTSKfQYrYKfI

Actualité Environnement

Millau. Une concertation citoyenne qui détone, avec la Compagnie Ôrageuse

Par **Millavois.com** - 26 novembre 2019

(Photo : © 20_100_photo | Groupe Millavois)

La compagnie théâtrale Ôrageuse va écumer les marchés avec pour objectif d'animer la concertation sur la charte du Parc naturel régional des Grands Causses. Grâce au spectacle vivant elle souhaite associer le plus grand nombre d'habitants à la préparation de ce document majeur.

Revue de presse digitale du Parc naturel régional des Grands Causses
https://www.millavois.com/2019/11/26/millau-une-concertation-citoyenne-qui-detone-avec-la-compagnie-orageuse/?fbclid=IwAR3aTPS-MwkzLenDt-jRtWWZzCX_siokI173RXURhNRod7IuTSKfQYrYKfI

Ces dernières semaines, le Parc naturel régional des Grands Causses a proposé au public des apéros-tchatche. Ils se sont tenus à Saint-Sernin-sur-Rance, Nant, Campagnac, Compeyre, Camarès ou au Caylar. Ce ne sont pas moins de 15 dates qui ont été proposées aux habitants. Au cœur de la « tchatche », la charte du Parc, le document socle des actions à mener pour les 15 prochaines années.

Toujours dans l'objectif de recueillir la vision des habitants sur leur territoire pour inventer demain, la compagnie investira les quatre plus « grandes » villes du territoire dans les prochains jours.

Les dates à retenir

- **Jeudi 28 novembre 2019** au marché de Sévérac d'Aveyron
- **Vendredi 29 novembre 2019** au marché de Millau
- **Samedi 30 novembre 2019** au marché de Saint-Affrique
- **Samedi 4 janvier 2020** à Lodève (faisant partie du périmètre d'étude du nouveau projet de Charte).

Communiqué du Parc naturel régional des Grands Causses

Revue de presse digitale du Parc naturel régional des Grands Causses
https://www.millavois.com/2019/11/27/millau-une-journee-pour-creer-reprendre-ou-developper-votre-entreprise/

---

millavois.

ACCUEIL ACTUALITÉ CULTURE & LOISIRS SPORT COMMUNE PATRIMOINE AGENDA

Accueil › Actualité › Economie › Millau. Une journée pour créer, reprendre ou développer votre entreprise

https://www.millavois.com/2019/11/27/millau-une-journee-pour-creer-reprendre-ou-developper-votre-entreprise/

Millau. Une journée pour créer, reprendre ou développer votre entreprise

Les quatrièmes « Rencontres Multi Conseils » auront lieu le vendredi 6 décembre à partir de 9h30 à 13h30. Dirigeants d'entreprises, porteurs de projets, entrepreneurs, salariés, étudiants... trouveront lors de cette journée des conseils pratiques et des solutions pour créer, reprendre, développer leur entreprise dans les meilleures conditions et sur un lieu unique, la Maison des Entreprises.

Par **Millavois.com** - 27 novembre 2019

Facebook Twitter Email

« *On l'a modélisée, on sait faire !* », assure **Daniel Diaz**, vice-président délégué au développement économique de la Communauté de communes Millau Grands Causses, en évoquant la journée « Rencontres Multi Conseils » organisée le vendredi 6 décembre.

Une journée mise en place par le Pôle Développement Territorial de la Communauté de communes, « *véritable boîte à outils* » pour les porteurs de projets. « *Lors de notre premier mandat, nous avons créé des outils et nous avons recruté de façon à pouvoir faire. Notre prochain mandat sera le mandat de la productivité et de la création d'entreprises* », explique Daniel Diaz, confiant.

https://www.millavois.com/2019/11/27/millau-une-journee-pour-creer-reprendre-ou-developper-votre-entreprise/

Une vingtaine de partenaires présents

Outre l'équipe du Pôle Développement Territorial de la Communauté de communes, une vingtaine de partenaires-conseils seront présents à cette manifestation.

- La Région, au travers de son agence économique AD'OCC
- Pôle Emploi
- Les chambres consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture & Territoires
- Les partenaires d'aides à la création et au financement d'entreprises : BGE, Réseau E.G.E.E., Initiative Aveyron, Experts Comptables, Harmonie Mutuelle, Mission Locale, ADIE, Midi-Pyérénées Active, Parc Naturel Régional des Grands Causses, banques, assureurs.

Un comité technique économique dédié au Développement Territorial et à l'Attractivité du territoire

Le pôle de développement territorial de la Communauté de communes Millau Grands Causses, dans un souci d'accompagner les porteurs de projets de son territoire ou d'ailleurs, met tout en oeuvre pour mettre en avant ses atouts et avoir plus de lisibilité/visibilité auprès des porteurs de projets locaux, mais aussi exogènes.

Des rencontres multi conseils sont ainsi organisées chaque année. Le public peut profiter d'entretiens individuels et techniques avec l'ensemble des structures qui accompagnement à la création/reprise et développement d'entreprises sur le territoire.

A l'initiative du Comité Technique Economique animé par le pôle développement économique territorial de Millau Grands Causses, ce prochain rendez-vous se déroulera à la Maison des Entreprises. Une vingtaine d'exposants seront là pour apporter leur aide et leurs conseils et permettre à certains porteurs de projets de passer de la bonne idée à la concrétisation de leur projet.

Ce comité, qui se réunit une fois par mois, permet d'appréhender les compétences de chaque structure membre, de mieux se connaître afin de fédérer et mettre en place des actions au profit des entrepreneurs.

Chaque porteur de projets ou chefs d'entreprise trouve ainsi plus facilement réponse à ces questionnements, en étant orienté de manière pertinente vers la structure compétente. Un guide d'accueil « Entreprendre sur le territoire Millau Grands Causses » propose en un clin d'œil l'ensemble des acteurs de l'accompagnement, du projet à la création et/ou reprise jusqu'au développement de l'entreprise.

Journal de Millau.fr

ACCUEIL ACTUALITÉ MILLAVOIS CARNET ANNONCES ACCÈS ABONNÉS

Accueil › Actualité › Le Parc va agrandir son service d'autopartage

Actualité

[Millavois] Le Parc va agrandir son service d'autopartage

29 novembre 2019

Le réseau devrait passer de trois à vingt véhicules.

MOBILITÉ Un peu plus d'un an après son lancement, le service d'autopartage mis en place par le Parc naturel régional des Grands Causses va s'élargir pour atteindre, à terme, une vingtaine de véhicules.

La décision a été votée à l'unanimité, vendredi 22 novembre, lors du conseil syndical organisé dans les locaux du PNRGC. Actuellement composé de trois voitures (deux à Millau et une à Saint-Affrique), le dispositif fonctionne grâce à un partenariat avec Citiz, un réseau d'autopartage présent dans 110 villes en France. Le Parc voit le développement de ce service comme une expérimentation face au manque d'alternatives à la voiture individuelle en milieu rural, alors que **les transports représenteraient 39 % des consommations énergétiques** totales sur son territoire.

Revue de presse digitale du Parc naturel régional des Grands Causses
https://www.midilibre.fr/2019/12/01/rejoindre-le-parc-des-grands-causses-question-de-concertation,8573941.php

Rejoindre le parc des Grands Causses, question de concertation

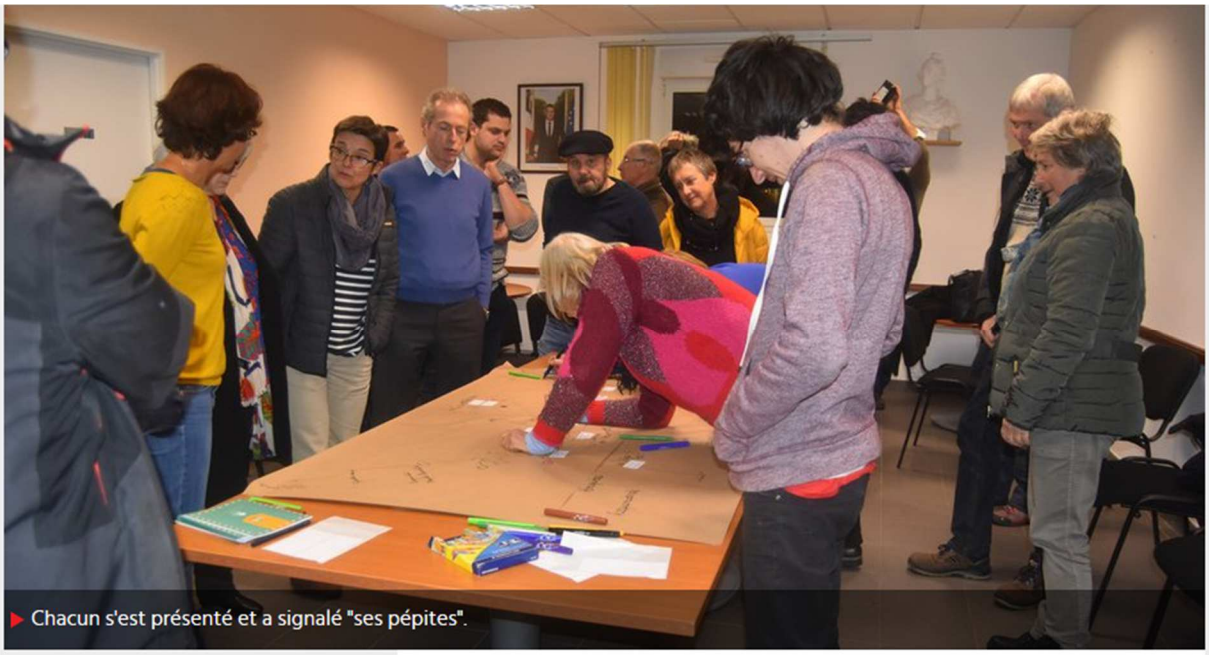

Chacun s'est présenté et a signalé "ses pépites".

Publié le 01/12/2019 à 05:06 / Modifié le 01/12/2019 à 05:12

S'ABONNER

Economie, Le Caylar

Le territoire de la communauté de communes Lodévois et Larzac - exceptées les communes de Roqueredonde et Romiguières déjà intégrées dans le parc régional du Haut-Languedoc - pourrait adhérer au parc naturel régional des Grands Causses lors de la mise en place de sa nouvelle charte qui courra sur la période 2022-2037.

Dans cette optique, afin que chacun raconte son territoire, les instances dirigeantes du parc ont organisé à la mairie, vendredi 22 novembre, une réunion d'information et d'échange animée par Le Passe-Muraille, baptisée "Apéro tchatche", ayant un caractère un peu ludique.

Villages et richesses patrimoniales

Dans un premier temps, Emmanuel Guyot, de la compagnie le Septième Point (prenant le pseudo de Simon Giniez) a accueilli les participants, au nombre d'une trentaine, venus de plusieurs communes du plateau. Il les a invités à placer leur village sur une grande feuille, ainsi que leur nom écrit sur une étiquette, puis éventuellement à signaler des richesses patrimoniales qu'il a appelées les pépites, les perles.

Ensuite, Arnaud Sancet et Sébastien Pujol, directeurs généraux adjoints du parc, ont introduit la réunion en présentant les principales missions de cette structure, les enjeux de l'extension à notre territoire en raison de plusieurs points communs.

Enfin, Simon a pris le relais pour animer la réunion et faire réagir les participants. Par petits groupes, il les a invités à réfléchir et à exposer d'abord les atouts du territoire, puis les craintes sur l'avenir. La salle étant plongée dans l'obscurité et au moyen d'un stimulateur - le "Rêvâton" - l'animateur a demandé à chacun d'exprimer son rêve le plus fou.

Une base pour élaborer la nouvelle charte 2022-2037

Tout ce qui a été dit, trop long à énumérer, a été enregistré puis sera analysé afin de faire émerger les lignes directrices qui serviront de base pour l'élaboration de la nouvelle charte.

En conclusion, les participants ont pu mesurer les actions concrètes menées par le parc et, si la démarche aboutit positivement, le Larzac tout entier serait inclus dans une même structure administrative locale.

Correspondant Midi Libre : 06 46 73 24 30

Après les Apéros tchatche, la concertation citoyenne détonera avec la compagnie théâtrale Orageuse qui animera les marchés avec son spectacle vivant. Elle sera sur le marché de Lodève le samedi 4 janvier.

VOIR LES COMMENTAIRES

CORRESPONDANT

Revue de presse digitale du Parc naturel régional des Grands Causses
https://www.millavois.com/2019/12/06/millau-eau-le-parc-des-grands-causses-presente-une-etude-a-fort-debit/?fbclid=IwAR3NbRF-JvM8jTqUojgeKWovNp4gTVeY5QPNof_sp6Nx85I9_8R8tuBe-gY

Actualité Environnement

Millau. Eau : le Parc des Grands Causses présente une étude à fort débit

Par **Millavois.com** - 6 décembre 2019

Réunion sur le petit cycle de l'eau. ©DR

Mardi 3 décembre, les élus des Communautés de communes du territoire se sont rassemblés pour la restitution de l'étude sur le petit cycle de l'eau.

https://www.millavois.com/2019/12/06/millau-eau-le-parc-des-grands-causses-presente-une-etude-a-fort-debit/?fbclid=IwAR3NbRF-JvM8jTqUojgeKWovNp4gTVeY5QPNof_sp6Nx85I9_8R8tuBe-gY

Cette réunion avait pour but d'accompagner les collectivités et de les éclairer sur le transfert des compétences « eau potable et assainissement » qui, dans le cadre la loi NOTRe, devaient être assumées par les Communautés de communes dés 2020. Cependant, suite à un souhait commun des collectivités, ce transfert aura lieu au plus tard le 1er janvier 2026.

Dirigée par Laurent Danneville, Directeur du pôle ressources naturelles et biodiversité, et par le bureau d'étude COGITE, cette réunion de restitution finale, faisait suite à un long travail de diagnostic. Débuté en 2016, il consistait en une récupération et une synthèse des données afin de réaliser un état des lieux administratif (organisation, mode de gestion…), technique (longueur du réseau, patrimoine, volume d'eau vendu…) et financier (prix de l'eau, dette des services, montant des travaux.) des différents services d'eau domestique du territoire.

Fort de son expertise, le Parc naturel régional des Grands Causses a pu conseiller les élus en leur présentant les différents scénarios envisagés tout en regardant les mutualisations possibles entre intercommunalités ou syndicats pour une gestion de l'eau pertinente et adaptée sur le territoire.

Parc naturel régional des Grands Causses

REVUE DE PRESSE

DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

JANVIER 2020

Roquefort, hydrogène, mobilités… : ce que prévoit le Contrat de transition écologique

ÉCOLOGIE Le Parc naturel régional des Grands Causses et les Communautés de communes du Sud-Aveyron ont voté, en décembre, la mise en place d'un Contrat de transition écologique (CTE). Le document signé par l'Etat renferme 14 fiches actions, de l'AOP Roquefort à la production d'hydrogène. Tour d'horizon.

La moitié des actions envisagées concernent la mobilité.

Quatre-vingt-dix pages, quatorze fiches actions et des tableaux à n'en plus finir… Le Contrat de transition écologique voté le mois dernier par les différentes collectivités du territoire des Grands Causses est une mine d'or pour quiconque s'intéressant aux grands projets environnementaux de demain. Un dossier riche en informations qui va jusqu'à préciser les objectifs de chaque action, ses principales structures porteuses, ses potentiels financeurs, ses plannings prévisionnels et des estimations de budget. Le document sera officiellement signé le mardi 17 janvier dans les locaux du Parc des Grands Causses, alors que son directeur des services, Florent Tarrisse, a annoncé les présences (à confirmer) de la préfète de l'Aveyron et de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique, Emmanuelle Wargon.

Entre 2019 et 2022

C'est dire l'importance donnée par l'Etat aux CTE, ces contrats « *innovants* » destinés à accompagner et soutenir la transition écologique partout en France. Dix-neuf territoires de métropole et d'outre-mer s'étaient portés volontaires en 2018 pour une première phase d'expérimentation. En 2019, le ministère a décidé d'étendre le dispositif à soixante-et-un nouveaux territoires volontaires. Le Parc des Grands Causses et les intercommunalités du Sud-Aveyron ont déposé une candidature unique, qui a été retenue, début juillet. Ont suivi trois mois de travail et de concertation sur la définition du contrat et les objectifs à y intégrer. Le document ficelé, il ne restait plus qu'à le soumettre au vote des élus, qui ont donné leur aval.

Le CTE s'étend sur quatre ans entre 2019 et 2022 et bénéficiera d'un accompagnement technique, financier et administratif de la part des services de l'Etat.

1. Une AOP à énergie positive

L'un des objectifs du CTE consiste en un territoire agricole vertueux, et la filière Roquefort occupe donc, à ce titre, une place de choix parmi les fiches actions. Le PNR des Grands Causses et la Confédération générale de Roquefort souhaitent accompagner les éleveurs, transporteurs et fabricants dans une démarche de réduction et de production d'énergies. « *Le gisement d'économie d'énergie et d'économie circulaire est important dans leur process (récupération de chaleur, valorisation des déchets et lactosérum…). C'est pourquoi une réflexion peut être menée à l'échelle de chaque entreprise de la filière sur les sources d'économies d'énergie et de production* », notent les rédacteurs du contrat. Le solaire thermique, le photovoltaïque et la méthanisation sont notamment évoqués. Le calendrier prévisionnel de la fiche action prévoit une définition du périmètre d'étude et une sensibilisation auprès de tous les acteurs de la filière pendant le premier semestre 2020, tandis qu'un programme d'actions devrait être élaboré début 2021. Le coût total de l'action est estimé à 145 000 euros.

2. Mise en service d'une station d'hydrogène

EDF, la Communauté de communes Larzac et Vallées, ainsi que le Parc des Grands Causses souhaitent mettre en place un projet innovant de production d'hydrogène à partir des ressources renouvelables sur le plateau du Larzac. Le lieu exact d'implantation devrait être défini dans les six prochains mois, pour une construction de la station au premier semestre 2021. « *Cela pourrait permettre de stocker de l'énergie issue de sources renouvelables (comme le vent ou le soleil) puis de l'utiliser localement, par exemple pour se déplacer grâce à une flotte de véhicules électriques fonctionnant à l'hydrogène* », est-il indiqué dans le CTE. Le budget prévisionnel ne comprend pour l'instant qu'une étude de marché évaluée à 35 000 euros, qu'EDF devrait financer. La mise en service de la station est prévue pour fin 2022.

3. Expérimenter la filière biogaz

En lien avec la démarche de filière AOP Roquefort à énergie positive, le Parc des Grands Causses se penche sur le « gaz naturel véhicule » (également appelé bioGNV ou biométhane carburant) et envisage la mise en place d'une station expérimentale dans le Saint-Affricain. Le projet rentre dans le cadre du déploiement de vingt stations en Occitanie. Il nécessiterait l'équipement d'une flotte locale de poids lourds et la création d'une filière de biogaz à partir de la biomasse locale. A terme, le but est d'atteindre un maillage du territoire via un réseau de stations dans le Sud-Aveyron. La construction de la station expérimentale devrait débuter dans le premier semestre 2020.

4. Développer un réseau de pistes cyclables

C'est l'une des revendications les plus entendues dans la bouche des habitants en matière de mobilité douce : repenser les espaces de circulation pour y inclure des pistes cyclables nombreuses et sécurisées. Le CTE du Sud-Aveyron n'oublie pas ce pan primordial et consacre l'une de ses fiches actions à la réalisation d'études, de multiples aménagements urbains et à la communication autour du vélo. Millau Grands Causses et le Saint-Affricain se penchent tous les deux sur la question avec des schémas cyclables en cours d'élaboration ou déjà finalisé. L'aménagement de nouvelles pistes cyclables, de signalisation et de stationnement pour vélos devrait intervenir sur les deux territoires entre 2020 et 2022. Le Parc souhaite poursuivre ses prêts de vélos à assistance électrique (VAE) ces trois prochaines années et le développement d'une offre de vélos en libre-service pourrait être mis à l'étude dès 2021. La fiche action fait mention d'autres opérations, comme l'organisation d'un achat groupé de VAE pour les habitants ou de la mise à disposition de VAE en location longue durée. L'enveloppe totale estimée pour le développement de la circulation à vélo s'élève à 1,8 million d'euros.

5. Booster l'autopartage et le covoiturage

Comme annoncé dans nos colonnes fin novembre, le Parc des Grands Causses va se pencher dès 2020 sur l'extension de son service d'autopartage, de façon à passer de trois à une vingtaine de véhicules disponibles en Sud-Aveyron. L'objectif est d'obtenir un maillage efficace du territoire en commençant par les principaux pôles urbains, Millau et Saint-Affrique. Les premiers déploiements sont prévus pour la fin de l'année et se poursuivront jusqu'en 2022.

Quant au covoiturage, c'est sur l'axe domicile-travail que se concentre le PNR. 73 % des actifs du territoire utiliseraient selon lui la voiture pour se rendre au travail, avec un taux de remplissage de 1,1 personne par véhicule. Un chiffre mis en parallèle avec le constat d'une population vieillissante qui n'a pas toujours accès à la voiture. L'idée serait alors de mettre en œuvre un système de covoiturage solidaire et simple d'utilisation à destination des seniors, en lien avec le dispositif d'autostop organisé Rézo Pouce. L'année 2020 sera consacrée à recueillir les besoins et les idées des seniors, avant une mise en place de la solution choisie dès l'année suivante.

6. Accompagner la rénovation énergétique

Pan essentiel des réductions de consommation d'énergie, l'habitat fait l'objet de quatre fiches actions au sein du CTE des Grands Causses. La première s'adresse aux copropriétés privées. Il s'agit surtout de poursuivre la sensibilisation des syndics et des copropriétaires, ainsi que la réalisation d'audits, grâce à la mise en place d'une cellule d'accompagnement technique, administrative et financière.

Les logements communaux sont également ciblés et feront l'objet d'un inventaire sur le parc existant et les projets de création. Des études et des marchés groupés d'audits vont être réalisés, tout comme des enquêtes auprès des usagers afin d'évaluer les travaux prioritaires.

Le Contrat de transition écologique prévoit en outre la création d'une « plateforme territoriale de la rénovation énergétique de l'habitat ». Cinq intercommunalités du Sud-Aveyron sont incluses dans le projet qui consiste en un accompagnement complet vers des rénovations performantes et la formation des artisans locaux. Mise en place prévue pour 2021/2022.

Enfin, la Communauté de communes Millau Grands Causses souhaite réaliser une étude en prévision de sa prochaine OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain). Le but est de renforcer la dynamique de rénovation du secteur résidentiel sur son territoire.

Et aussi…

Le Contrat de transition écologique qui sera signé le 17 janvier comprend aussi le développement d'un plan de mobilité scolaire sur Millau Grands Causses, la sensibilisation des jeunes générations aux enjeux énergie-climat, la création de pôles d'échanges multimodaux et l'adaptation de l'offre de transports au territoire de Millau Grands Causses.

T. D.

AU CREUX DE L'OREILLE

Signature du Contrat de Transition Ecologique avec ou sans E. Wargon ?

ENVIRONNEMENT La secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, Emmanuelle Wargon, sera-t-elle à Millau ce vendredi 17 janvier ? La question se pose depuis le début de la semaine. En effet mercredi dernier, nous recevions une invitation du Parc naturel régional des Grands Causses pour assister à la signature du Contrat de transition écologique. Il était mentionné que cette signature sera précédée d'une présentation des actions du Contrat puis d'une intervention d'Emmanuelle Wargon. La même invitation nous parvenait lundi matin par le canal de la préfecture sauf que l'intervention d'Emmanuelle Wargon était accompagnée du mot « vidéo ». Alors présence ou non de la secrétaire d'Etat ? Réponse demain en fin de matinée dans les locaux du Parc et jeudi prochain dans ces colonnes.

Rappelons que ce document renferme 14 fiches actions, de l'AOP Roquefort à la production d'hydrogène et bien d'autres actions comme nous l'indiquions dans notre article paru dans l'édition du 2 janvier dernier. Cette signature aura lieu en présence de tous les partenaires ayant participé à l'élaboration du contrat.

DIMANCHE 19 JANVIER 2020 - Midi Libre

Un partenariat pour une meilleure maîtrise du foncier est signé

HABITAT

Le Parc naturel régional des Grands Causses et l'établissement public foncier aux paraphes.

Jeudi, Christian Font, président délégué du Parc naturel régional des Grands Causses, et Sophie Lafenêtre, directrice générale de l'Établissement public foncier d'Occitanie (EPF), ont signé un protocole de partenariat afin d'accompagner les collectivités sur leurs projets d'acquisition foncière.

D'une durée de 5 ans, ce partenariat permettra d'accélérer, débloquer et sécuriser des opérations foncières portées par les collectivités. Les objectifs de ce contrat sont de combler le déficit de logements sociaux, de lutter contre l'habitat insalubre, de préserver la surface agricole et d'accompagner l'activité économique du territoire (zones d'activités).

L'Établissement public foncier d'Occitanie signe ici sa première convention avec un Parc naturel régional. Ce protocole s'inscrit dans la continuité de la stratégie territoriale réalisée dans le cadre du SCoT (schéma de cohérence territoriale) par le Parc des Grands Causses.

Habitué à travailler avec l'Aveyron depuis 2018, en développant des interventions d'acquisition et de portage foncier, l'Établissement public foncier d'Occitanie signe sa 4e convention avec le territoire après Millau, Saint-Affrique et Saint-Victor-et-Melvieu.

Dans notre édition de lundi, nous parlerons d'une autre signature, celle du contrat de transition écologique qui a été paraphée ce vendredi, au Parc naturel régional des Grands Causses.

Christian Font et Sophie Lafenêtre vont accompagner les collectivités.

Midi Libre - LUNDI 20 JANVIER 2020

Une filière biogaz et de la production d'hydrogène à l'étude

ÉNERGIES

Autour du Saint-Affricain (Roquefort-Lauras), la société Seven Occitanie envisage de créer une station de distribution de GNV (gaz naturel volatile) par la filière biogaz carburant. Elle concernerait la flotte de véhicules industriels ou agricoles. « *Elle pourrait se faire en lien avec un projet de méthanisation dans le secteur du plateau de Thiergues. À terme, on pourrait avoir une station de méthanisation qui alimenterait le réseau de distribution ou de transport et une station d'utilisation au même gaz plus bas* », commente-t-on au PNRGC. Un autre projet innovant, sur la communauté de communes Larzac-Vallées, concerne la production d'hydrogène. Il est porté également par un privé : EDF Renouvelables. L'idée est de coupler une production d'énergies renouvelables, a priori solaire (photovoltaïque), à la transformation en hydrogène. L'échappatoire de l'A75, fréquentée par des véhicules lourds et amateurs d'hydrogène, aux abords du projet, n'est pas étranger à la possible création de cette station.

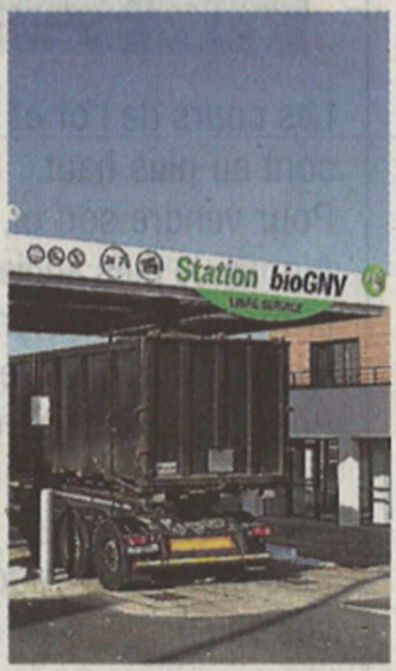

Des stations vertes en vue. DR

Midi Libre - LUNDI 20 JANVIER 2020

La transition écologique passe par la signature d'un contrat

ENVIRONNEMENT

Accompagner la rénovation énergétique, développer l'autopartage, sensibiliser les jeunes par l'éducation sont autant d'actions engagées.

Cyril Calsina
ccalsina@midilibre.com

C'est sur un territoire sobre en énergie, avec une mobilité réinventée et des énergies renouvelables partagées que l'avenir environnemental des Grands Causses s'écrit. Ou plutôt se paraphe. En signant la charte partenariale entraînant vers un Contrat de transition énergétique (CTE), c'est toute une terre sud-aveyronnaise qui s'implique dans une vertu verte déjà bien intègre sur le secteur.

En teneurs de plume ou de bille, on retrouvait les stylos d'Alain Fauconnier, président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC) et de la communauté de communes Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons ; Gérard Prêtre, président de la communauté de communes Millau Grands Causses ; Christophe Laborie, président de la communauté de communes Larzac Vallées ; Claude Chibaudel, président de la communauté de communes Monts Rance et Rougiers ; Bernard Castanier, président de la communauté de communes Muse et Raspes ; Frédéric Guillot, directeur régional délégué de l'Ademe ; Thierry Ravot, directeur régional de la Caisse des dépôts, Banque des territoires et Patrick Bernié, sous-préfet de Millau.

Au total, ce sont trois mois de travail avec les partenaires, quatorze actions retenues et près de 4 M€ de budget prévisionnel, sans compter quelques investissements, qui sont impactés dans ce contrat. *« Pas une paille »*, comme l'a bien résumé Alain Fauconnier en introduction de la présentation. *« On a retenu des opérations à mettre en œuvre rapidement. Pour passer de pré-opérationnelles à opérationnelles, ce contrat permet de faire avancer les choses »*, a-t-on expliqué au PNRGC. Celui-ci a détaillé ensuite les actions, comme la sensibilisation à l'éducation à l'environnement, ainsi : *« S'il y a eu des opérations ponctuelles dans le passé dans les écoles, il s'agit de se doter d'un programme structuré, lisible et pluriannuel avec l'objectif fixé de former la moitié de tous les enfants du territoire sur trois ans. »* Venait ensuite l'accompagnement de la rénovation énergétique (de A à Z et non une simple partie des logements) des bâtiments communaux et des copropriétés privées en créant une plateforme territoriale, comme un guichet unique, notamment. *« Le premier travail est de définir le périmètre, les projets, l'accompagnement. »* Et le PNRGC de prendre pour exemple : *« Sur Sévérac-le-Château, sur une ancienne résidence SNCF, trente logements vont faire l'objet d'un programme de travaux de 600 000 € grâce au fort soutien de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah). C'est le premier dossier de copropriété fragile en Aveyron qui va sortir. »*

« Le premier dossier de copropriété fragile en Aveyron » sera traité sur 30 logements à Sévérac-le-Château.

Privilégier la rénovation globale

FACTURE *« Accompagner des ménages juste pour changer une chaudière, isoler une toiture, c'est leur offrir un sursis de 3 ans sur la facture. »* Avec ce constat, le PNRGC préconise *« la mise en place des rénovations performantes qui amènent à des 50 ou 70 % de gains énergétiques pour vraiment sortir les gens de la précarité »*. Tous les dispositifs financiers de l'État poussent vers la rénovation globale. Car, face à ça, les offres privées à 1 € offrent aux prestataires les travaux les plus rentables, mais le plus coûteux reste à charge aux particuliers ensuite. Le PNRG, qui a fait des travaux sur tous les postes de son bâtiment de l'Ayrolle, a vu sa dépense de chauffage passer de 15 € le m² à 2 € !

Un abonnement mensuel pour un vélo électrique ?

Pour réinventer la mobilité, le PNRGC mise sur le développement de l'autopartage, sur le covoiturage pour des déplacements quotidiens (comme du domicile-travail avec une application numérique dédiée) et sur un réseau de pistes cyclables (une personne dédiée à la pratique du vélo a été nommée à Saint-Affrique, un projet à La Cavalerie pour relier, entre autres, la cité scolaire). Tout cela précédait la création de pôles d'échanges multimodaux (vers 2022-2023) pour une offre complète, mais aussi favoriser le développement du plan de mobilité scolaire sur le Millavois (trois écoles le testent pour le dupliquer sur le territoire). Parmi les annonces, il faut noter : *« Avec les trois véhicules d'autopartage, mis de manière expérimentale sur Millau et Saint-Affrique, on commence à avoir des résultats positifs. Il y a une vingtaine d'inscrits qui l'utilisent régulièrement. Le but serait de passer progressivement de 3 à 20 véhicules sur 2 ou 3 ans sur les milieux urbains, périurbains et les tout petits villages. »* Ou encore : *« Une action viserait à la location longue durée de vélos électriques parce que l'acquisition est un frein. On proposerait comme un système de leasing ou d'abonnement où pour, 20 € par mois, vous auriez votre vélo électrique. »*

LE PROJET

Un roquefort à énergie positive

Pourquoi la première AOP de France ne deviendrait-elle pas, demain, la première AOP vertueuse, à énergie positive, de France ? Pour le roi de fromages, voilà une idée qu'elle est belle ! Elle couronnerait de succès toute une filière et rendrait plus vert encore le pénicillium.

La confédération générale de Roquefort s'est dit d'accord et serait rentrée dans le processus de la démarche. Les premières actions devraient être enclenchées dans les prochains jours.

C'est en tout cas une idée (des déjections de la brebis pour créer du méthane jusqu'à l'export plus écologique) qui a ravi la Région, l'Ademe ou encore Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire. Cette dernière a même adressé ses vœux de réussite sur une vidéo diffusée lors de la signature. Reste que, dans la Confédération, les "pro-Bové" et les autres doivent se mettre d'accord sur une action qui devrait faire sourire la figure du mouvement altermondialiste. C'est dur à passer pour certains, c'est un ravissement pour les autres. Mais, quand on parle de la planète, fatalement, tout le monde finit par se mettre d'accord.

Jeudi 23 janvier 2020 • JOURNAL DE MILLAU

Le Parc bien entouré pour maîtriser le foncier

URBANISME Le Parc des Grands Causses et l'Etablissement public foncier (EPF) d'Occitanie ont signé, jeudi 16 janvier, un protocole de partenariat afin d'accompagner les collectivités sur leurs projets d'acquisition foncière. Le document doit donner un coup de pouce au Parc naturel dans la poursuite de ses objectifs en matière d'urbanisme, à savoir le développement des logements sociaux, les luttes contre l'habitat insalubre et l'étalement urbain, la préservation de l'espace agricole et l'accompagnement de l'activité économique.

Dans ce cadre, l'EPF apporte son savoir-faire et son ingénierie. Son rôle consistera à accélérer, débloquer et sécuriser les acquisitions foncières sur le territoire du Parc et ce pendant toute la durée du contrat, soit cinq ans. « *L'avantage dans ce protocole de partenariat, c'est que le Parc a déjà un SCoT* (Schéma de cohérence territoriale). *Pour nous, c'est le rêve. Ça veut dire qu'il y a une stratégie et une armature* », s'est félicitée Sophie Lafenêtre, directrice générale de l'EPF d'Occitanie, devant un Christian Font aux anges.

Le président délégué du Parc, Christian Font, a signé le contrat au côté de Sophie Lafenêtre.

Déjà trois conventions en Sud-Aveyron

Présent sur le territoire depuis 2018 et la fusion des deux anciennes régions, l'EPF a déjà paraphé trois conventions en Sud-Aveyron, avec les communes de Millau, Saint-Affrique et Saint-Victor-et-Melvieu. Il y développe des interventions opérationnelles d'acquisitions et de portage foncier portant sur un engagement financier total de trois millions d'euros. « *Ce protocole permettra au Parc naturel d'élargir l'accès à cette ingénierie foncière à l'ensemble du territoire et ainsi accélérer la réalisation de projets d'habitat vertueux, de renforcement de l'attractivité économique, de prévention des risques et de préservation de la biodiversité* », souligne l'EPF. La signature signée jeudi dernier est la première de ce type avec un parc naturel sur la région Occitanie.

T. D.

Jeudi 23 janvier 2020 • JOURNAL DE MILLAU

Le territoire s'est engagé pour la transition écologique

ENVIRONNEMENT Voté en décembre dernier par les différentes collectivités partenaires, le Contrat de transition écologique du Sud-Aveyron a été officiellement signé, vendredi 17 janvier, dans les locaux du Parc naturel régional des Grands Causses. Ce document capital de quatre-vingt-dix pages, élaboré au cours de trois mois de travail et valable pour les trois prochaines années, renferme quatorze grands projets d'ordre environnemental qui seront menés à l'échelle du PNR ou des intercommunalités du territoire. Le budget prévisionnel total s'élève à quatre millions d'euros mais devrait vite s'alourdir au fur et à mesure de l'avancée des différents projets.

Les Contrats de transition écologique (CTE) ont été pensés par le gouvernement afin d'accompagner et de soutenir les démarches partout en France. Dix-neuf territoires de métropole et d'outre-mer s'étaient portés volontaires en 2018 pour une première phase d'expérimentation. En 2019, le ministère a décidé d'étendre le dispositif à soixante-et-un nouveaux territoires volontaires. Le Parc des Grands Causses et les intercommunalités du Sud-Aveyron ont déposé une candidature unique, qui a été retenue, début juillet. « *A l'image du dispositif Action cœur de ville pour les communes, ce contrat va permettre de mettre en synergie les différents modes de financement possibles* », a souligné Patrick Bernié, sous-préfet de Millau.

Les élus du territoire au moment de la signature.

Wargon salue un CTE cohérent

Les quatorze projets concernés par le CTE (que nous avions présenté en détail dans notre édition du 2 janvier) concernent la mobilité, la baisse de la consommation d'énergie, les énergies renouvelables ou l'agriculture vertueuse à l'image, par exemple, du projet d'AOP Roquefort à énergie positive.

Alors que sa présence à Millau lors de la signature avait d'abord été évoquée, c'est finalement dans un clip vidéo enregistré pour l'occasion que la secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique, Emmanuelle Wargon, s'est adressée au Parc des Grands Causses. « *Ce qui me frappe dans ce CTE*, a commencé la membre du gouvernement, *c'est sa cohérence sur deux sujets particuliers. D'abord l'innovation que constitue le travail sur le roquefort et sur son AOP à énergie positive, c'est-à-dire un travail sur le produit en lui-même mais aussi sur son mode de production, et la volonté d'inscrire dans l'appellation d'origine protégée le mode de production et son impact énergétique. Votre CTE parle aussi d'hydrogène, c'est évidemment une énergie de demain et c'est important que votre territoire s'engage sur ce sujet.* »

T. D.

LE PROGRES 23 janvier 2020

Parc des Grands Causses

Un partenariat pour mieux maîtriser le foncier

Jeudi 16 janvier, Christian Font, Président délégué du Parc naturel régional des Grands Causses et Sophie Lafenêtre, directrice générale de l'Etablissement public foncier d'Occitanie (EPF), ont signé un protocole de partenariat afin d'accompagner les collectivités sur leurs projets d'acquisition foncière.

D'une durée de 5 ans, ce partenariat, permettra d'accélérer, débloquer et sécuriser des opérations foncières portées par les collectivités. Les objectifs de ce contrat sont : de combler le déficit de logements sociaux, de lutter contre l'habitat insalubre, de préserver la surface agricole et d'accompagner l'activité économique du territoire (zones d'activités).

L'Etablissement public foncier d'Occitanie signe ici sa première convention avec un Parc naturel régional. Ce protocole s'inscrit dans la continuité de la stratégie territoriale réalisée dans le cadre du Scot (schéma de cohérence territoriale) par le Parc des Grands Causses.

Habitué à travailler avec l'Aveyron depuis 2018, en développant des interventions d'acquisition et de portage foncier, l'Etablissement public foncier d'Occitanie signe sa 4e convention avec le territoire après Millau, Saint-Affrique et Saint-Victor-et-Melvieu.

LE PROGRES 23 janvier 2020

Nouvelle mairie de Saint-Sernin-sur-Rance

Une inauguration ô combien symbolique

Le village de Saint-Sernin-sur-Rance s'est réuni samedi 18 janvier autour de son maire Annie Bel et de l'équipe municipale pour inaugurer la nouvelle mairie, à présent bien visible au cœur de la commune.

« *Il n'y a aucune raison que nous n'ayons pas une belle mairie.* » C'est ce que répond Annie Bel à ceux qui trouvent que les nouveaux aménagements, sur les places du Fort et Bourguebus de Saint-Sernin-sur-Rance sont trop luxueux. A quelques semaines de poser son écharpe tricolore, la maire et conseillère départementale a réussi avec son équipe à boucler un projet qui aura « *occupé tout son deuxième mandat* ». Lors du premier (2008 à 2014), elle avait sorti de terre une nouvelle salle des fêtes.

Un inventaire du patrimoine communal réalisé en 2014 a invité les élus saint-serninois à faire des choix. « *Nous avons constaté diverses problématiques : vétusté de l'ancienne gendarmerie, de l'ancienne salle des fêtes et des sanitaires publics, accès difficile à la route de Guergues, accès aux places de parking non visible, monument aux morts non mis en valeur et non sécurisé pendant les cérémonies en raison de la proximité de la RD 999.* »

Sans compter que l'ancienne mairie installée sur la place de la Collégiale n'était « *plus très fonctionnelle et difficile d'accès* » et là aussi pas facile de se garer.

La mairie délocalisée vers une zone plus vivante du village

Alors comme les commerces et autres services se trouvent principalement le long de la RD 999, l'idée est venue de « *délocaliser la mairie vers cette zone plus vivante du village* ».

« *Quant à l'ancienne mairie, diverses idées ont été évoquées* », souligne Annie Bel. « *Il conviendra de mener une réflexion de fond pour redonner vie à ce bâtiment patrimonial.* » Un dossier qui devrait vite arriver sur la table de travail de la prochaine équipe municipale.

Samedi 18 janvier, à une heure de l'inauguration officielle, Madame le Maire est donc fière de faire visiter la nouvelle mairie, installée au 1 place Bourguebus et qui est occupée depuis le 16 décembre 2019.

439 m² de surface totale répartis sur trois niveaux : 122 m² en sous-sol dont 113 m² pour la salle associative avec la place du Fort attenante dont l'aménagement (pavage à poser) devrait être réalisé d'ici avril, mettant ainsi en valeur la statue de Victor (l'enfant sauvage) ; 213 m² au rez-de-chaussée dont 34 m² pour l'accueil, 23 m² pour le secrétariat, 14 m² pour le maire… et 93 m² pour la salle du conseil ; 102 m² à l'étage dont quatre bureaux pour les partenaires et les archives.

Un bel espace, lumineux et fonctionnel, qui ravit à n'en pas douter ses utilisateurs.

1,86 million d'euros de travaux

Dans son discours, prononcé en présence d'une grande partie de la population, de nombreux élus et de la préfète de l'Aveyron, Annie Bel a retracé les 21 mois de travaux qui ont débuté par la destruction de l'ancienne gendarmerie et de l'ancienne salle des fêtes. Avant de pouvoir commencer à construire en suivant les plans du cabinet d'architecture Rouquette-Vidal.

Coût total du projet : 1,86 million d'euros HT dont 860.000 € HT pour les places et divers travaux extérieurs et 1 millions d'euros pour les bâtiments. Et 835.000 € de subventions obtenues (Etat DETR, conseil départemental de l'Aveyron, réserve parlementaire 2017, Siéda). Et 120.000 € ont été demandés au Leader. Le reste a été financé par un emprunt de 700.000 €. « *Il reste une capacité d'autofinancement de 200.000 € qui ne grèvera pas la future équipe* », a-t-elle tenu à rassurer.

Annie Bel termine son dernier mandat de maire.

La nouvelle mairie de Saint-Sernin-sur-Rance a été inaugurée, samedi 18 janvier, en présence d'une nombreuse assistance de représentants de l'Etat, d'élus et de population.

Au fil des interventions, nombreux sont les élus à avoir salué « *l'engagement* » d'Annie Bel à l'image de Christian Font, président délégué du Parc, et de Jean-François Galliard, président du Conseil départemental. « *Une élue investie, loyale et rigoureuse* », pour son binôme au Département Christophe Laborie. Le président de la communauté de communes Monts, Rance et Rougier Claude Chibaudel l'a félicité pour la beauté de cette réalisation « *qui est le premier service de proximité pour nos administrés* ».

Quant aux parlementaires Alain Marc et Arnaud Viala, ils ont célébré « *la ruralité heureuse* » et la « *la ruralité battante* » illustrées à travers ce projet.

« *De toutes les traditions républicaines que le représentant de l'Etat honore, l'inauguration d'une mairie est sans aucun doute une des plus symboliques* », a conclu la préfète Catherine Sarlendie de la Robertie. « *La mairie incarne l'esprit républicain, le lieu où s'exercent les droits et les devoirs du citoyen… Dans un département rural comme le nôtre, la mairie est un lieu de décision, d'action et d'initiative, là où toutes les énergies locales se retrouvent et s'organisent.* » Et de saluer cet aménagement « *de très grande qualité* ».

Benoît GARRET

• *Plus de photos à retrouver sur notre site www.leprogresstaffricain.fr*

Parements en pierre et toit en ardoise pour suivre les recommandations de l'architecte des bâtiments de France.

LE PROGRES 23 janvier 2020

Le Parc des Grands Causses accélère la transition écologique du Sud-Aveyron

Vendredi 17 janvier, en signant un Contrat de transition écologique (CTE) avec ses partenaires, dont l'Etat, le Parc naturel régional des Grands Causses a validé un plan de 14 actions. A la clé près de 4 millions d'euros de budget prévisionnel pour mettre en place des projets innovants comme « l'AOP roquefort à énergie positive » ou encore la production d'hydrogène sur le Larzac.

Les élus du Parc des Grands Causses et des intercommunalités du Sud-Aveyron ont signé le Contrat de transition écologique avec leurs partenaires : le ministère de la transition écologique et solidaire, l'Ademe et la Banque des territoires.

Trois lettres. CTE. Contrat de transition écologique. Le projet de CTE du Parc naturel régional des Grands Causses a été retenu en juillet 2019 par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

« *Il s'agit d'un contrat volontaire qui fixe les grands objectifs et engagements en matière de transition énergétique, en partant des actions du territoire, sans thématique ni axe de travail imposés au niveau national* », a souligné Alexandre Chevillon, chargé de mission énergie-climat au Parc.

Ainsi le CTE signé, vendredi 17 janvier, par le Parc, les communautés de communes et leurs partenaires (Etat via le ministère de la transition écologique et solidaire, l'Ademe et la Banque des territoires) consiste à déployer sur le Sud-Aveyron, 14 actions « *concrètes* » réparties en 4 orientations principales : un territoire sobre en énergie, une mobilité réinventée, des énergies renouvelables partagées et un territoire agricole vertueux. Toutes extraites du Plan climat air énergie et territoire adopté le 16 décembre par les membres du Parc (et qui compte 59 actions au total).

Ainsi, sur une durée de 3 à 4 ans, il est prévu de mobiliser près de 4 millions d'euros de budget prévisionnel (en coordonnant les financements existants) pour par exemple « aller vers une rénovation performante et non plus partielle des logements pour vraiment sortir des gens de la précarité énergétique ».

« Expérimenter un projet de production d'hydrogène innovant »

La 2e orientation tend par exemple à « *créer des pôles d'échanges multimodaux pour une offre complète de mobilité* ». La 3e orientation, à « *expérimenter la mise en place d'une filière biogaz carburant pour la flotte de véhicule industriels ou agricoles* (en lien avec un projet de méthanisation à Tiergues, NDLR) » et à « *expérimenter un projet de production d'hydrogène innovant* » (sur le Larzac). La dernière orientation « *engage la filière roquefort dans une démarche d'AOP à énergie positive* ». « *Avec de nombreuses ressources à exploiter de la brebis jusqu'au fromage* », éclaire Alexandre Chevillon. « *Entre le lait, les déchets, la laine, les déjections, les transports, le photovoltaïques installés sur les bergeries… Cette filière est très dépendante de l'énergie.* »

« *C'est un moment fort pour le Sud-Aveyron qui traduit toute l'implication du Parc des Grands Causses et de l'ensemble des collectivités pour notre territoire en faisant œuvre d'anticipation et d'implication dans des sujets sociétaux fondamentaux* », a indiqué le sous-préfet Patrick Bernié.

« *On présente les territoires ruraux comme des lieux de perdition, la démonstration est faite que dès l'instant où les collectivités se fédèrent, s'organisent, ce sont alors des territoires d'innovation* », a ajouté Alain Fauconnier, le président du Parc. « *Le défi est que nous puissions montrer ce qu'il se fait ici, parce que c'est un atout d'attractivité.* »

Benoît GARRET

Messages de la secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon

« Longue vie à l'AOP roquefort à énergie positive »

Dans un message vidéo, Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire (qui devait être présente à Millau) indique : « *Ce contrat de transition écologique (CTE) est le bras armé opérationnel de la logique de développement de territoire à la fois économique et écologique que vous portez depuis plusieurs années… Ce qui me frappe dans ce CTE, c'est sa cohérence sur deux sujets particuliers. D'abord l'innovation que constitue le travail sur le roquefort et sur son AOP à énergie positive, c'est-à-dire un travail sur à la fois le produit lui-même, le fromage, le roquefort, mais aussi son mode de production et la volonté d'inscrire dans l'Appellation d'origine protégée : le mode de production et son impact énergétique. Que ce soit la production elle-même ou finalement toute son organisation dans une démarche très économie circulaire. Et puis votre CTE parle aussi d'hydrogène. C'est évidemment une énergie de demain et c'est important que votre territoire s'engage sur ce sujet. Bravo pour le travail accompli en peu de temps. Les délais étaient contraints. Longue vie à ce CTE. Longue vie à l'AOP roquefort à énergie positive.* »

Saint-Jean-du-Bruel

Une nouvelle aire de loisirs pour petits et grands

Réalisation emblématique de la mairie de St-Jean, de la communauté de communes et du Parc régional des grands causses cette aire de loisir regroupe à côté de la barre rocheuse dévolue à l'escalade, des aires de pique-niques, des jeux pour enfants dont une tyrolienne, une agora, des places de stationnements le tout accolé au plan d'eau avec baignade surveillée et aux bungalows du village de vacances.

L'ensemble a été conçu ou réaménagé dans les normes d'accessibilité actuelles. Le projet a été retenu dans le cadre d'un appel à projets pour des pôles pleine nature visant à accompagner la mutation touristique du Massif Central vers une offre plus qualitative.

Le traditionnel cordon sans doute le dernier pour Henri Regord.

Edwige Delcros avec les équipes du PRCG et la société d'études Sud Environnement ont réalisé les études sous la maîtrise d'œuvre délégué de la communauté des communes Larzac Vallées. Les différents financements ont permis de limiter à 200 000 € soit 50 % l'impact sur le budget communal.

En présence du conseil municipal des maires Richard Fiol de Nant, Maryse Roux de la Couvertoirade, Christophe Laborie de Cornus et du député Arnaud Viala le traditionnel cordon, sans doute son dernier a été coupé par Henri Regord le maire de Saint-Jean. La pluie fine qui s'était invitée n'a pas gâché l'apéritif chaleureux qui a réuni les participants à cette cérémonie à la salle d'animation.

REVUE DE PRESSE DIGITALE

DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

JANVIER 2020

Revue de presse digitale du Parc naturel régional des Grands Causses
https://www.millavois.com/2020/01/16/millau-un-partenariat-pour-une-meilleure-maitrise-du-foncier/

millavois.

ACCUEIL ACTUALITÉ AGENDA SPORT COMMUNE PETI

Accueil › Actualité › Millau. Un partenariat pour une meilleure maîtrise du foncier

Actualité

Millau. Un partenariat pour une meilleure maîtrise du foncier

Par **Millavois.com** - 16 janvier 2020

Christian Font et Sophie Lafenêtre.

Ce jeudi 16 janvier à 14h, **Christian Font**, Président délégué du Parc naturel régional des Grands Causses et **Sophie Lafenêtre**, Directrice générale de l'Etablissement public foncier d'Occitanie (EPF), ont signé un protocole de partenariat afin d'accompagner les collectivités sur leurs projets d'acquisition foncière.

https://www.millavois.com/2020/01/16/millau-un-partenariat-pour-une-meilleure-maitrise-du-foncier/

D'une durée de 5 ans, ce partenariat, permettra d'accélérer, débloquer et sécuriser des opérations foncières portées par les collectivités. Les objectifs de ce contrat sont : de combler le déficit de logements sociaux, de lutter contre l'habitat insalubre, de préserver la surface agricole et d'accompagner l'activité économique du territoire (zones d'activités).

L'Etablissement public foncier d'Occitanie signe ici sa première convention avec un Parc naturel régional. Ce protocole s'inscrit dans la continuité de la stratégie territoriale réalisée dans le cadre du SCoT (schéma de cohérence territoriale) par le Parc des Grands Causses.

Habitué à travailler avec l'Aveyron depuis 2018, en développant des interventions d'acquisition et de portage foncier, l'Etablissement public foncier d'Occitanie signe sa quatrième convention avec le territoire après Millau, Saint-Affrique et Saint-Victor-et-Melvieu.

Revue de presse digitale du Parc naturel régional des Grands Causses
https://www.midilibre.fr/2020/01/20/sud-aveyron-la-transition-ecologique-passe-par-la-signature-dun-contrat,8672398.php

Sud-Aveyron : la transition écologique passe par la signature d'un contrat

Publié le 20/01/2020 à 11:51 / Modifié le 20/01/2020 à 11:51

S'ABONNER

2 commentaires 3 partages Environnement, Millau

Accompagner la rénovation énergétique, développer l'autopartage, sensibiliser les jeunes par l'éducation sont autant d'actions engagées.

Revue de presse digitale du Parc naturel régional des Grands Causses
https://www.midilibre.fr/2020/01/27/une-nouvelle-aire-de-loisirs-pour-petits-et-grands,8689076.php

Une nouvelle aire de loisirs pour petits et grands

Le traditionnel cordon sans doute le dernier pour Henri Regord.

Publié le 27/01/2020 à 05:06 / Modifié le 27/01/2020 à 05:06

S'ABONNER

Une nouvelle aire de loisirs pour petits et grands

Vue générale de l'aire de loisir

Revue de presse digitale du Parc naturel régional des Grands Causses
https://www.midilibre.fr/2020/01/27/une-nouvelle-aire-de-loisirs-pour-petits-et-grands,8689076.php

Une nouvelle aire de loisirs pour petits et grands

Edwige Delcros et Roland Camboulives adjoint au maire, très impliqués dans le projet entourent Henri Regord